

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1747

Artikel: Droits de polluer : "Oui, mais.." disent les écologistes : la bourse aux échanges de droits d'émission s'ouvre dans trois mois en Suisse : le système n'est plus la bête noire des Verts : mais ils en demandent une meilleure maîtrise

Autor: Tille, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Droits de polluer: «Oui, mais..» disent les écologistes

La bourse aux échanges de droits d'émission s'ouvre dans trois mois en Suisse. Le système n'est plus la bête noire des Verts. Mais ils en demandent une meilleure maîtrise

Albert Tille (17 septembre 2007)

Il y a quinze ans le sommet de Rio décrétait une diminution progressive des émissions de Co₂ calculées par pays. Les milieux économiques ont dénoncé les défauts d'une mesure aveugle et indifférenciée qui réglemente strictement et linéairement les droits d'émission. On assouplira donc la formule pour la rendre plus efficace et moins onéreuse. Un échange de droits est désormais possible entre les pays et entre les entreprises. Pour la diminution d'une tonne de Co₂, la firme A devrait dépenser d'énormes sommes pour assainir sa production. Elle achètera le droit d'émission d'une autre entreprise qui peut faire la même chose, mais à moindre frais. Une opération de même type est économiquement plus avantageuse encore si un pays industriel finance une opération de dépollution dans le tiers monde plutôt que chez lui.

Ce vaste transfert nécessite la mise sur pied de bourses d'échange des droits d'émission au niveau national et international. Le système suisse sera opérationnel dans

trois mois, ce qui est possible avec l'introduction au 1er janvier 2008 de la taxe Co₂ sur les combustibles. Une entreprise peut être exonérée de la taxe si elle adhère au système d'échange. Elle se voit alors attribuer un quota dégressif de droit d'émission qu'elle devra respecter en assainissant ses installations ou en finançant une dépollution en dehors de ses murs. On estime que seul un petit nombre d'entreprises, grosses consommatrices d'huiles de chauffage, ont intérêt à s'inscrire à la bourse d'échanges. Les autres préféreront payer la taxe.

Hostiles, dans un premier temps, à ce qu'elles appelaient un trafic des droits de polluer, les organisations écologiques ont reconnu les mérites du système, tout en formulant des réserves. Rien à redire, sur le principe, avec les échanges à l'intérieur du pays. C'est tout bénéfique si les entreprises s'entendent pour atteindre au moindre coût les objectifs fixés à la Suisse. Mais il faut que le système fonctionne sans frais excessifs et, de plus, avec un nombre très limité de participants. Les échanges avec

les autres pays sont acceptables puisque leur bilan écologique est positif. Mais il paraît choquant à certains que nous protégeons notre style de vie de pays riche en allégeant, par l'achat de droit d'émissions à l'étranger, nos obligations de diminuer notre pollution. L'économie suisse ne fait rien d'autre. Comme alternative au projet Leuenberger de maîtrise de la consommation d'énergie (DP 1746), l'organisation patronale préconise un investissement accru pour dépolluer les industries naissantes en Chine ou ailleurs dans le tiers monde.

Les organisations écologiques font remarquer que si nous ajoutons la pollution produite par la fabrication des voitures et autres bien que nous importons, notre volume d'émission de Co₂ augmenterait de 20%. L'effort à l'intérieur de nos frontières ne devrait donc pas être freiné par une utilisation massive des échanges de droits d'émission. Et la dépollution dans le tiers monde ne devrait pas alléger nos obligations. Elle devrait plutôt être exclusivement considérée comme une forme d'aide au développement.